

Mise en examen d'un enseignant parlant du catholicisme dans un lycée catholique !

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 15 décembre 2021

Source [Boulevard Voltaire] À Angers, l'enseignant d'un lycée professionnel catholique privé sous contrat a été suspendu « à titre conservatoire » pour quatre mois par le directeur de l'établissement. Son tort ? Le professeur l'explique au *Monde* : « *J'enseigne le droit et l'histoire juridique qui est beaucoup rattachée au catholicisme et à la chrétienté.* »

Une élève me dit qu'il n'y a pas de religion en France, que la seule qui existe c'est la laïcité. Je lui rappelle qu'on est dans un établissement catholique, qu'à une époque des prêtres et des sœurs enseignaient à ma place et que les élèves étaient catholiques. Et, au second degré, je dis que si des musulmans le veulent, ils peuvent nous rejoindre. » « *L'humour n'est pas bien passé* », reconnaît-il dans *Le Courrier de l'Ouest*.

La Croix rapporte la réaction du directeur qui avait déjà demandé au professeur « *de ne plus manier ce genre d'humour. D'abord parce que ce sont des sujets sensibles et ensuite parce qu'il s'adresse à des adolescents. Cela n'a pas sa place.* »

L'élève musulman, dont la [famille](#) a refusé la main tendue par le professeur, a porté plainte et, selon les déclarations du procureur de la République Éric Bouillard à l'AFP, l'enseignant a été mis en examen pour « *incitation à la discrimination raciale ou religieuse* », « *harcèlement moral* » et « *dénonciation mensongère* ». Il comparaitra devant le tribunal correctionnel d'Angers le 4 mai. Selon *Le Figaro*, l'enseignant a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de pratiquer son métier, comme un vulgaire pédophile. Celui-ci, ne souhaitant aucunement être le nouveau Samuel Paty, a également porté plainte pour « *violences sur une personne chargée d'une mission de service public* » après avoir été bousculé et insulté lors de ce cours mémorable.

Dans ces deux cas, la conquête du territoire physique comme de l'espace judiciaire avec abus de l'État de droit à la française semble être l'apanage de musulmans délinquants ou au moins extrêmement sourcilleux de défendre et d'imposer leur civilisation d'origine.

Cette démarche implique le recul du christianisme et de ses manifestations extérieures. *Boulevard Voltaire* a évoqué l'assaut verbal mené par de jeunes délinquants musulmans lors de la [procession de l'Immaculée Conception](#), le 8 décembre dernier, à Nanterre. Le prêtre qui menait la procession a été particulièrement visé – « *wallah sur le Coran je vais t'égorger* », menaçaient ces « jeunes », on ne peut donc imputer ces violences à de la « simple » délinquance mâtinée d'antichristianisme. Ce qui était attaqué par de très jeunes gens biberonnés à la haine de la France, dont ils assimilent la civilisation française à ce qui l'a fondée, le christianisme, c'était bien une manifestation publique de piété populaire catholique. Souvenons-nous, à cet égard, de [l'égorgement du père Hamel](#) ou de l'attaque terroriste de la [basilique de Nice](#). Cela n'était pas sans rappeler l'agression dont avaient été victimes, en mai dernier, les [pèlerins venus honorer dans les rues de Paris les martyrs de la Commune](#), dont Monseigneur d'Arbois. À l'époque, Monseigneur Aupetit, dans une tribune dans *Le Figaro*, s'était fortement indigné : « *La violence aveugle que ces pèlerins ont subie de la part des "antifas" est absolument inacceptable dans un État de droit.* »

Leur force, ce sont nos faiblesses, dans la défense de la foi comme dans l'application de la loi. À ce jour, les agresseurs de Nanterre n'ont pas été retrouvés et la [sécurité](#) autour des lieux de culte des Hauts-de-Seine va être renforcée.

Selon les chiffres donnés par le ministère de l'Intérieur en 2020, reprenant l'année 2019, 1.052 actes antichrétiens, 687 actes antisémites et 154 actes antimusulmans ont eu lieu en France. Mais l'[islamo-gauchisme](#) n'est qu'un fantasme.